

## RIPOLL

| Offres De Vente           |        |
|---------------------------|--------|
| Prix                      | Valeur |
| < 50 000,00 €             | 5000 € |
| 50 000,00 - 100 000,00 €  | 10 %   |
| 100 000,00 - 150 000,00 € | 9 %    |
| 150 000,00 - 250 000,00 € | 8 %    |
| > 250 000,00 €            | 7 %    |

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente :

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location :

Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges.

La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.



**BAREME DES HONORAIRES**  
**Cession de commerces et/ou entreprises**  
**Droit au Bail, locaux commerciaux**

| PRIX DE VENTE                               | OPTION                    | OPTION SUR DEVIS |
|---------------------------------------------|---------------------------|------------------|
| Prix de vente inférieur ou égal à 25 000€   | Forfait de 5 000 € HT     |                  |
| Prix de vente de 25 001 à 50 000€           | Forfait de 7 500€ HT      |                  |
| Prix de vente de 50 001 à 100 000€          | Forfait de 10 000€ HT     |                  |
| Prix de vente de 100 001 à 250 000€         | 10 % HT* du prix de vente |                  |
| Prix de vente de 250 001 à 750 000€         | 9% HT* du prix de vente   |                  |
| Prix de vente de vente supérieur à 750 000€ | 8% HT* du prix de vente   |                  |

\*Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

**OPTION 2**

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord contient les volontés du mandant et mandataire et est donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis joint.

**BAREME DES HONORAIRES**  
**LOCATION FONDS DE COMMERCE**

Minimum forfaitaire de 5000 €

10 % HT du loyer triennal.